

## Commission Justice du mercredi 25 mai 2016

### *Questions jointes de*

- *M. André Frédéric au ministre de la Justice sur "le projet de construction d'une maison d'arrêt à Verviers"*
- *M. Michel de Lamotte au ministre de la Justice sur "la reconstruction de la prison de Verviers et les travaux de rénovation à Lantin"*
- *M. Jean-Marc Delizée au ministre de la Justice sur "le projet de construction d'une nouvelle prison à Vresse-sur-Semois sur l'ancienne base OTAN de Sugny"*
- *M. Jean-Marc Delizée au ministre de la Justice sur "le choix d'implantation d'un nouveau centre pénitentiaire en province de Namur"*

**André Frédéric** (PS): Je suis heureux que l'on avance enfin d'un pas. Le monde judiciaire verviétois s'est réjoui que vous annonciez, le 13 mai, un Masterplan III, comportant la construction d'une maison d'arrêt de 240 places et la démolition de Lantin.

Confirmez-vous bien ces éléments? Pourquoi n'ouvre-t-on qu'une maison d'arrêt alors qu'il y avait 50 prévenus et que le reste était constitué de détenus? Que va-t-il se passer pour les détenus germanophones qui bénéficiaient, à Verviers, d'une structure bilingue? Quel est votre calendrier?

**Michel de Lamotte** (cdH): Je me réjouis de la reconstruction de la prison de Verviers. En revanche, je m'interroge au sujet des travaux indispensables à Lantin.

Dans quel délai la reconstruction de la prison de Verviers sera-t-elle mise en œuvre? Quel sera le type de construction? À quelles catégories de détenus cette prison sera-t-elle dédiée? Où sera-t-elle implantée? Quelles sont les décisions relatives à la rénovation de la prison de Lantin? Les autorités locales s'interrogent car la commune de Juprelle accueille aussi le centre de défense sociale de Paifve.

**Jean-Marc Delizée** (PS): Le masterplan a été approuvé dans son principe en Conseil des ministres du 13 mai. Cette annonce faite en période de conflit social n'apporte pas de réponse concrète aux problèmes de conditions de détention et de politique carcérale.

Vous avez dit récemment vouloir passer de 12 000 à moins de 10 000 détenus. Or la majorité a voté une loi qui étend le recours à la prison et qui prolonge la détention préventive et les peines maximales. Il conviendrait de réfléchir à l'efficacité des politiques pénitentiaires de manière générale.

J'espère que vous trouverez bientôt une solution avec les partenaires sociaux.

J'ai appris que vous situez une future prison éventuelle à Sugny, dans la commune de Vresse-Sur-Semois. Je ne sais pas si vous y êtes déjà allé.

En réponse à une question de M. Gilkinet, vous avez indiqué que ce ne serait pas une maison d'arrêt, pour éviter au maximum les transfèremens de détenus.

Dans le masterplan, vous situez Vresse-sur-Semois dans les extensions. Vous avez abandonné le projet de Sambreville car le site est pollué et celui d'Achêne en raison du transfert de la jeunesse vers les Communautés. Pourtant, les coûts de dépollution peuvent être pris en charge par l'Europe et l'État reste propriétaire du terrain d'Achêne.

Avez-vous sollicité l'avis de l'administration pour choisir l'implantation de Sugny? Quels sont les critères?

La mobilité a-t-elle été prise en compte? Envisagez-vous contacter la Wallonie pour améliorer l'offre de transport?

La gare la plus proche est à 30 kilomètres, mais il n'y a pas de liaison en bus vers Sugny. Au départ de Namur, il faut trois heures. Nous savons que le contact avec les familles des détenus est un élément important pour leur réinsertion. Un plan de mobilité est-il prévu pour faciliter les visites?

Le personnel viendra-t-il d'autres prisons? Il y a une contradiction entre réduire la population carcérale et construire de nouvelles prisons. Quelle serait la proportion de mutations sur le site de Sugny?

**Koen Geens**, ministre: Le 13 mai, le Conseil des ministres a approuvé le Masterplan III qui prévoit la construction de nouvelles prisons et l'extension de certaines existantes.

À Verviers, l'intention est de construire une maison d'arrêt de 240 places. Nous avons aussi l'intention de construire une nouvelle maison d'arrêt de 312 places dans les environs immédiats de la prison actuelle de Lantin.

On y prévoira aussi un quartier de haute sécurité.

Les deux projets remplacent la maison d'arrêt de Lantin. Actuellement 500 détenus – environ 200 condamnés et 300 en détention préventive – y sont incarcérés dans des conditions inadaptées dans un bâtiment dans un très mauvais état.

Chaque fois qu'un établissement devra être construit, on cherchera des sites potentiels adaptés.

À Vresse-sur-Semois, le dossier doit encore être précisé. Vu les caractéristiques du lieu, il s'agira d'une maison de détention et non d'une maison d'arrêt. Les contacts nécessaires seront pris avec les partenaires concernés, y compris les sociétés de transport. Il est encore trop tôt pour parler de l'aspect personnel.

Les pistes d'Achène et Sambreville ont été abandonnées, Achène à la suite du transfert des compétences vers les Communautés, Sambreville en raison des coûts d'assainissement élevés.

Depuis que la prestation de serment du gouvernement, le nombre de détenus a diminué de 1 000 unités. Nous avons néanmoins besoin d'infrastructures neuves et adaptées.

Ces éléments se retrouvent dans un dossier concret qui doit être soumis au Conseil des ministres, avant de connaître leur forme et leur réalisation.

**André Frédéric** (PS): Si je comprends bien, dans un premier temps, c'est prévu pour des cellules de maison d'arrêt mais on pourrait à terme y retrouver des détenus.

Quand comptez-vous soumettre le dossier au Conseil des ministres?

**Michel de Lamotte** (cdH): Oui, pour quand peut-on attendre une décision?

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue la concertation avec les autorités communales.

**Jean-Marc Delizée** (PS): Nous n'avons pas obtenu de vraies réponses à nos questions.

Avant de demander quand la prison sera construite, il serait utile de savoir quand l'étude de faisabilité sera menée!

Nous verrons la suite des événements, les résultats de l'étude de faisabilité. J'insiste aussi sur la nécessité de prendre en compte les familles des détenus et la réinsertion de ceux-ci.

**Koen Geens**, ministre: Je serais un mauvais ministre si je ne donnais pas une priorité absolue au dossier des prisons. Je ferai tout mon possible, de concert avec le ministre compétent pour la Régie de Bâtiments, pour que ce dossier soit présenté avant les grandes vacances.